

BIENHEUREUSE CASTRATION.

Sexualité et vie intellectuelle à l'époque d'Abélard

*Ou est la tres sage Hellois,
Pour qui chastré fut et puis moyne
Pierre Esbaillart a Saint Denis?
Pour son amour ot ceste essoyne.
François VILLON
Ballade des dames du temps jadis.*

Pour régler les difficultés nées de sa liaison avec Héloïse, puis de la grossesse de celle-ci, Abélard propose un accord à l'oncle de la jeune fille, Fulbert: il épouserait Héloïse, mais le mariage serait tenu secret afin de ne pas nuire à sa réputation. Fulbert "accepta, engagea sa foi et celle des siens", et le mariage eut lieu en sa présence. Mais très vite Fulbert divulgue la nouvelle, provoquant les dénégations d'Héloïse qui, d'après l'accord, habitait toujours chez lui. Rendu furieux, l'oncle maltraite sa nièce, si bien qu'Abélard finit par décider d'aider sa femme à fuir pour la mettre à l'abri. Il imagine de lui faire prendre l'habit de religieuse pour se cacher dans le monastère d'Argenteuil. Quand ils s'en aperçoivent, Fulbert et sa famille pensent qu'Abélard veut ainsi rompre son mariage et "se débarrasser" d'Héloïse. Ils mettent alors au point leur vengeance: mutiler Abélard.

C'est ainsi qu'Abélard présente dans *l'Historia Calamitatum* (1) l'enchaînement de circonstances qui aboutit à sa castration. Il analyse ensuite la honte qui le submergeait, avant de conclure:

"In tam misera me contritione positum, confusio, fateor, pudoris potius quam devotio conversionis ad monastichorum latibula claustrorum compulit. Illa tamen, prius ad imperium nostrum sponte velata, et monasterium ingressa. Ambo itaque simul sacrum habitum suscepimus..." (2).

Abélard entre au monastère poussé par la "confusio pudoris", la honte. Il établit donc une relation de cause à effet: c'est parce qu'il a été châtré qu'il a renoncé à la vie conjugale avec Héloïse et qu'il est devenu moine. Et cette relation est reprise comme naturelle, évidente, allant de soi, par les chroniqueurs comme par les théologiens, puis par les historiens, les encyclopédistes ou les écrivains. Ainsi Othon de Freising, un contemporain, qui donne un récit des aventures du philosophe dans ses *Gesta Friderici imperatoris*. Il notera simplement:

"Maltraité dans une circonstance bien connue, Abélard prit l'habit de moine dans le monastère de Saint-Denis." (3)

De même Villon, qui réunit dans un seul vers les deux actions, et sa formulation ("et puis") ne permet pas d'imaginer une autre solution (cf. la citation en exergue). Dans le *Roman de la Rose*, Jean de Meun avait déjà écrit:

*"Et fu puis ceste mescheance
Moines de saint Denis en France" (4).*

La même assurance traverse les siècles et amène Gabriel Peignot à constater, dans son *Dictionnaire Bibliographique* de 1813 :

"(Ils) le mutilèrent inhumainement. Cet époux infortuné alla cacher sa honte et son chagrin dans l'abbaye de saint Denis où il se fit religieux." (5)

Au début du XXème siècle rien n'a changé. La Grande Encyclopédie est aussi affirmative :

"Après l'avoir lié de cordes, il (Fulbert) lui fit, aidé de ses complices, subir l'effroyable supplice de la castration. Abailard était désormais mort pour le monde. Sur ses instances, Héloïse se décida à prononcer ses vœux définitifs (...) et il ne tarda pas à l'imiter." (6)

C'était "la seule voie" aussi pour Charles de Rémusat dans son drame *Abélard* (7).

Dans son *Peter Abélard*, Joseph Mc Cabe insiste: c'est par pudeur qu'Abélard rattache seulement indirectement sa conversion à sa mutilation! En fait le lien est direct:

"It is a pious theory of the autobiographist himself that this mutilation led indirectly to his "conversion". There is undoubtedly much truth in this notion of an indirect influence being cast on his mind of life. Yet we of the later date, holding a truer view of the unity of human nature, and of the place that sex-influence occupies in its life, can see that the "conversion" was largely a direct, physical process." (8)

Charlotte Charrier, dans sa thèse sur Héloïse, est tout aussi claire:

"... en admettant que l'on approuve le parti d'Abélard d'embrasser la vie monastique - et ce parti n'était-il pas le seul acceptable, ne s'imposait-il pas même?" (9).

Malgré son opposition au portrait d'Abélard donné par cette historienne, Etienne Gilson, sur ce point, partage son opinion, l'opinion commune:

"La raison de son entrée en religion est assez claire, et rien ne permet de supposer qu'il se fût jamais fait moine sans le malheur qui l'avait couvert de honte aux yeux de tous" (10).

Il précise même que chez Abélard il y a eu "acceptation immédiate et totale de l'expiation de la volonté divine, désir d'expier sa faute". Il établit donc le même lien de nécessité entre la castration et la vie monastique.

Et aujourd'hui les interprétations de cet épisode n'ont pas varié. Pour Régine Pernoud:

"C'est donc lui (Abélard) qui a imaginé et imposé cette solution. Peut-être a-t-il trouvé qu'elle s'imposait d'elle-même: Héloïse était sa femme devant Dieu et devant les hommes, mais lui-même ne pouvait plus être son époux selon la chair. Le lien qui subsistait ne pouvait être dissous sinon par leur commune entrée au monastère" (11).

Quand Michèle Sarde a récemment voulu poser un *Regard sur les Françaises*, elle a distingué parmi elles Héloïse et en a fait le centre de sa réflexion; pourtant elle aussi accepte l'attitude d'Abélard:

"L'Amour ne transgresse pas impunément l'interdit du mariage, ou alors il est voué à l'impuissance. Un substitut reste possible: le Verbe. Immobilisé en plein élan par la castration, Abélard se fige. Il se détourne d'Héloïse et fixe ses yeux sur le ciel" (12).

Un tel accord sur la conduite d'Abélard ne va pas sans arguments de la part de tous ces auteurs, qui reprennent et amplifient les raisons que donne le philosophe lui-même. Mais cette apparence traditionnelle cache un déséquilibre important: on justifie à qui mieux mieux l'entrée au monastère, on oublie totalement la rupture du couple. Pourtant la question n'est-elle pas au préalable de savoir si le couple ne devait pas être sauvegardé? On raisonne comme si Abélard n'avait pas le choix, alors qu'a priori il y a alternative, et l'autre terme n'est pas entaché d'une telle futilité qu'on puisse le négliger sans le moindre examen: Abélard est marié, il lui arrive un accident sérieux, il serait peut-être envisageable qu'il partage son destin avec celle qu'il a prise comme compagne devant Dieu. Une étude des motivations qui poussent Abélard à rompre avec sa femme est donc nécessaire.

LES FONDEMENTS DE LA VIE CONJUGALE.

L'opinion générale est donc bien exprimée par la formule de Régine Pernoud que nous avons citée: Abélard, ne pouvant plus être l'époux d'Héloïse selon la chair, n'a comme refuge que le monastère.

Ceci peut se comprendre d'abord comme l'affirmation qu'Abélard a la faculté de rompre son mariage simplement parce qu'il est châtré. En droit ecclésiastique, la castration entre dans le cadre des impuissances puisque celles-ci sont définies par l'impossibilité de déposer la semence dans son réceptacle: "quaevis... infirmitas quae penetrationem vel seminationem intra vas impediat" (13). Et il est vrai qu'au XIIème siècle l'impuissance ainsi définie est une cause de nullité si elle se révèle après le mariage, un empêchement dirimant "selon le droit naturel" si elle est déjà connue avant la cérémonie (14). Mais nous ne sommes pas pour autant renvoyés au cas d'Abélard, et *ceci pour deux raisons fondamentales: son mariage a été consommé, et la nullité juridique n'oblige pas les conjoints.*

La réflexion sur l'impuissance est en effet née d'une conviction: l'un des buts du mariage étant la procréation, celle-ci doit être possible pour qu'il y ait mariage, le mariage doit être consommé. Mais aussi, par là-même, un mariage consommé devient indissoluble: "l'indissolubilité n'a été attachée au mariage par le droit divin qu'après l'union charnelle réalisée" (15). A plus forte raison le couple formé par le philosophe et son élève, puisqu'il a été fécond, est-il indissoluble: aucun accident survenu après sa constitution ne peut le remettre en question.

Si on voulait seulement dire qu'Abélard et Héloïse n'ont pas dissous leur mariage mais profité de la possibilité juridique de rester mariés tout en prononçant des vœux, il fallait donner une formulation moins ambiguë, car le mariage a fait d'eux "une seule chair", et définitivement: Abélard ne peut être autre chose que l'époux d'Héloïse selon la chair. Il fallait surtout expliquer pourquoi le couple se sépare: légalement, une "impotentia coeundi", même antérieure et perpétuelle, ne peut contraindre les conjoints à la séparation (16): ils sont libres d'utiliser ou non cette cause de nullité. Le problème reste donc entier de savoir pourquoi Abélard l'utilise, lui, alors que l'impuissance est postérieure au mariage, survenant après consommation et après naissance d'un enfant. En définitive, l'explication du comportement d'Abélard par le seul fait de la castration n'est pas très éclairante parce que celle-ci n'obligeait pas à un comportement déterminé.

On pourrait alors interpréter le raisonnement d'Abélard repris par l'opinion générale, comme une volonté de vivre un idéal de chasteté reconnu par l'Eglise. Il est bien clair que celle-ci place le célibat plus haut que le mariage et que très vite elle va proposer en exemple aux fidèles des couples qui se séparent pour garder la chasteté. La figure de saint Alexis vient tout de suite à l'esprit, lui qui, la nuit de ses noces, et avant de s'enfuir du domicile familial, explique à sa jeune femme que la vie du ciel est la seule vraie et que c'est Jésus qu'elle doit considérer comme son époux (17). Quant à saint Simon, mort vers 1080, il est considéré par son biographe de la fin du XI^{ème} siècle comme meilleur que saint Alexis parce qu'il s'est préoccupé matériellement du salut de sa femme: il ne s'est en effet pas contenté de lui expliquer sa conduite, il l'a convertie et convaincue de garder la chasteté et de faire vœu de virginité. Et sans attendre l'aube il l'a envoyée dans un monastère, avant de prendre lui aussi l'habit (18).

Mais ces exemples sont encore loin du cas que nous étudions puisque le mariage n'y est pas consommé. C'est plutôt parmi les personnages qui ont une vie conjugale normale qu'il faut chercher des points de comparaison. Or les couples qui se séparent après une longue vie commune, les enfants ayant acquis leur autonomie et les problèmes de succession réglés, afin de consacrer leurs dernières années totalement à Dieu, sont une réalité du XII^{ème} siècle qu'Abélard connaît puisque ses parents ont agi ainsi. Beaucoup même n'attendent pas la vieillesse et l'on peut remarquer "la facilité des annulations de mariage, des divorces, des séparations de fait pour ceux qui voulaient mener la vie monastique" (19): moines et hommes d'Eglise font passer leur type de vie avant tout et légifèrent afin de faciliter leur recrutement.

S'enfermer dans un monastère, choisir une vie de reclus consacrée à la prière, n'était d'ailleurs pas la seule raison acceptée pour rompre le couple: on pouvait aussi vouloir embrasser une carrière ecclésiastique, et cela était fréquent. Et si les conciles interdisent de répudier sa femme dans ce but, c'est bien, comme le note Jean-Louis Flandrin, d'une part parce que "des hommes bien intentionnés le faisaient", d'autre part parce que l'Eglise désirait remplacer la répudiation pure et simple par l'accord de l'épouse et non pour mettre fin aux séparations (20) !

"La volonté de devenir moine ou moniale, après avoir contracté mariage par consentement mutuel, semble avoir été, assez souvent, un motif de séparation, pourvu qu'il y eût de nouveau consentement mutuel"

remarque Dom Jean Leclercq (21) avec l'exemple d'Ansoud de Maule, chevalier du XII^{ème} siècle, qui demande à sa femme la permission de devenir moine.

La conclusion s'impose: la conduite d'Abélard et d'Héloïse est tout à fait normale pour leur époque, "leur séparation légitime par consentement mutuel était

alors pratique fréquente", et le comportement de leurs contemporains à leur égard prouve à l'évidence qu'ils ne s'étaient pas de la sorte mis au ban de la société:

"La faveur dont les entourèrent les grands qui les aidèrent à fonder le Paraclet, à le faire prospérer, à en assurer le recrutement, l'appui spirituel qu'accordèrent, enfin à Héloïse un saint Bernard, un Pierre le Vénérable, un Innocent II: tout prouve qu'ils n'étaient pas des incompris, encore moins des exclus, dans leur société" (22).

Et cette conclusion de Dom Leclercq nous ne pouvons qu'y souscrire. Mais nous ne sommes toujours pas convaincus que la route était ainsi toute tracée pour Abélard.

En premier lieu il est peut-être un peu rapide de parler de "consentement mutuel" à propos de notre couple. Si juridiquement la formule est exacte, psychologiquement elle semble bien mal rendre compte du comportement d'Abélard d'après ses propres expressions: "Héloïse avait déjà, sur mon ordre, et avec une complète abnégation, pris le voile et prononcé les vœux" (23), comme d'après celles d'Héloïse: "le jour où pour t'obéir je pris l'habit" (24), "notre conversion monastique que tu as seul décidée" (25), "seul un ordre de toi... m'a livrée dès la première jeunesse aux rigueurs de la vie monastique" (26), "mon sacrifice". On est loin d'Ansoud demandant à sa femme la permission de devenir moine...

En second lieu la volonté d'être chaste n'est pas synonyme d'entrée au monastère. Car une vie conjugale chaste est un des modèles que l'hagiographie propose aussi aux fidèles. En 1200 la vie de sainte Cunégonde affirme qu'elle "a consacré sa virginité au roi des cieux et l'a conservée jusqu'à la fin avec le consentement de son chaste époux", celui-ci sur son lit de mort pouvant affirmer à ses beaux-parents: "je vous la rends telle que vous me l'avez confiée, vous me l'avez donnée vierge je vous la rends vierge" (27). Un empereur aurait donc aimé sa femme, ou voulu être un exemple dans la mission qu'il s'était fixée de purifier le peuple de Dieu, en ne répudiant pas son épouse stérile, en refusant de rompre son couple. "Une véritable intimité se développe entre les époux, allant jusqu'à faire de l'impératrice la conseillère et collaboratrice de son mari dans les affaires politiques, ce qui, alors, n'était point fréquent". Tout au long du récit, l'auteur insiste sur cette "affection" et cet "amour" (28). L'Histoire a retenu aussi ce comte de Hainaut car "mari d'une fille bien dévote, il respectait ses intentions de chasteté et ne se consolait pas ailleurs; méprisant toutes les autres femmes, il se mit à l'aimer seule, d'un amour fervent" (29).

Et ceci est d'autant plus important que l'Eglise enseigne de considérer le mariage comme une voie vers la sainteté. On se laisse trop obnubiler par le courant antimatrimonial, réel et virulent, situé dans la ligne de saint Jérôme et de son *Adversus Jovinianum*, amplifié par Grégoire de Grand. Or le courant contraire existe, qui remonte à la Bible. Et Abélard ne l'ignore pas, lui qui aligne les citations correspondantes: "la femme diligente est une couronne pour son mari", "celui qui a trouvé une femme vertueuse a trouvé le bien véritable et reçu du Seigneur une source où puiser la joie", "on tient de ses parents sa maison, sa fortune, mais de Dieu seul une femme sage", "heureux le mari d'une femme de bien", "l'époux infidèle est sanctifié par l'épouse fidèle..." (30): la femme, don de Dieu peut mener son époux à la sainteté. Saint Jean Chrysostome affirmait déjà que la femme était donnée à l'homme pour aider à son salut:

"Nec mihi quisquam dicat: salvari non possum, nisi dimittam uxorem, nisi dimittam liberos, nisi dimittam occupationes. Numquid enim conjugium tibi impedimento est? adjutrix tibi data est mulier. Numquid matrimonium inimicum aut malum? at potius malum quoddam est fornicatio... Non igitur impedimentum est conjugium, sed custodia potius est continentiae" (31).

Il donne les exemples de Moïse, Abraham et Job, modèles de soumission à Dieu, qui furent mariés et ne quittèrent pas leurs épouses. D'ailleurs Dieu n'a pas légiféré sur le célibat, laissant la liberté aux fidèles:

"Virginitatem autem servare nequaquam lege sancivit, sed in auditorum libera voluntate manere reliquit, dicens: Qui potest capere, capiat (Matth. 19.12)", "Nequaquam enim caelibatum lege jussit Deus" (32).

Héloïse en est convaincue: le mariage n'est pas un obstacle au salut, il n'y a pas que les moines qui sont appelés par Jésus à la Béatitude:

"Nam et beatitudines, quae a Christo dicuntur, non monachis tantum dictae sunt... Et quomodo honorabiles sunt nuptiae, quae nobis tantum impediunt?" (33).

En quoi réside l'honneur que l'on attribue au mariage si on ne voit en lui qu'une entrave, demande Héloïse? Son contemporain Hugues de Saint Victor estime que déjà l'union des corps le rend légitime et saint; à plus forte raison l'union des âmes. Car, pour ce religieux, ce que vivent les époux est "le signe et le symbole du grand mystère qu'est l'union du Christ et de l'Eglise" (34).

Abélard avait donc la possibilité de faire son salut en continuant à vivre en couple. Pourtant il choisit le monastère. Il estime que c'est pour lui la meilleure solution, mais la raison qu'il donne est peu honorable: "dans l'accablement d'une telle misère, la honte, je l'avoue...". Roscelin ne laissera pas passer une telle occasion de

critiquer son adversaire: la honte et la peur de mourir dans le péché l'ont amené au monastère? Qu'il écoute ce que Grégoire et Augustin disent de telles "vocations":

"Qui timore bona agit, a malo penitus non recessit, quia eo ipso peccat, quod peccare vellet, si peccare impune potuisset... Inaniter se putat victorem esse peccati qui timore mortis non peccat, quia etsi exterius non agitur negotium cupiditatis, intus tamen ipsa est hostis... Amicus autem justitiae esset, si amore justitiae non peccaret. Qui gehennam metuit non metuit peccare, sed ardere. Ille autem peccare metuit qui peccatum sicut gehennam odit... Non est bonus quisquam timore poenae, sed amore justitiae" (35).

Ainsi, qu'Abélard ait choisi cette solution pour lui-même pose déjà un sérieux problème si l'on désire accepter sa vocation monastique. Mais la choisir pour Héloïse? Il n'y était nullement contraint puisque le consentement mutuel pour rompre le mariage n'impliquait pas que les deux conjoints se fassent religieux. Dans l'exemple ci-dessus d'Ansoud de Maule seul le mari veut être moine, et sa femme reste laïque. C'est aussi, implicitement, la situation quand la rupture a pour but de favoriser la carrière ecclésiastique. Dans son étude: Gabriel Le Bras se réfère aux Décrétales de Grégoire IX qui examinent les dislocations "sauf le cas d'une entrée en religion d'un des époux" (36).

Abélard aurait donc pu laisser sa femme dans le monde et ne pas lui ordonner de se cloîtrer. Gênée par cet abus de pouvoir, Charlotte Charrier se demande quand même si l'on peut le blâmer entièrement: Héloïse est jeune, belle, ardente. Il ne fallait pas la laisser exposée à toutes les tentations. D'ailleurs ses sentiments maternels, quoique réels, sont tels que "nous la soupçonnons pourtant d'avoir toujours été beaucoup plus amante que mère". Et même, à ce moment-là, Héloïse ne devait plus aspirer "qu'à se livrer en victime expiatoire et à goûter l'âpre joie du sacrifice". Un tel raisonnement est pour le moins curieux: comment peut-on affirmer à la fois qu'Héloïse aimait tellement Abélard qu'elle lui serait restée fidèle, et qu'il fallait l'enfermer pour la protéger de l'adultère? Qu'elle était une mère tendre et exaltée, et qu'on ne pouvait la laisser s'occuper de son fils? Qu'elle a été forcée à entrer au couvent, et qu'elle a aspiré à ce rôle de victime? Et que dire du tableau d'un Abélard vieilli, lassé du trop grand amour de sa femme, aigri par la médiocrité imposée, infidèle, "mari déplorable et peut-être père de famille plus déplorable encore", pour prouver qu'Héloïse tout compte fait a été plus heureuse au couvent, sinon qu'il fait bien peu de cas de tous les exemples d'amour conjugal, d'estime et de tendresse réciproques, d'affection, donnés par de vieux époux au XII^{ème} siècle et que Jean Leclercq par exemple a étudiés (37)? Plus convaincante est l'analyse de la motivation d'Abélard comme produite par un sentiment complexe, à la fois besoin de vengeance envers

Fulbert, jalousie possessive et égoïsme forcené (38).

Mais de telles raisons suggèrent qu'un homme maître de lui, confiant dans l'amour de sa femme, pensant d'abord à elle, aurait choisi une autre solution, aurait accepté de vivre en couple. Le XII^{ème} siècle est persuadé que même sans relations sexuelles, il y a entre époux une "amicabilis quedam et germana conjunctio" (39) que Hugues de Saint Victor analyse avec soin:

"Si c'est une oeuvre sainte pour chacun de rendre l'autre partenaire de son propre corps, ne le sera-ce pas de le faire participant de son âme? (...) Ils se lient volontairement par une promesse telle que dorénavant, en toute sincérité de dilection, en toute sollicitude mutuelle, en toute tendre affection, en toute compassion, soutien et fidèle dévouement, il y a constant partage de l'un à l'autre, si bien que l'un considère comme le concernant personnellement tout ce qui advient à l'autre en fait de bonheur ou de tribulation. Enfin, chacun veille aux besoins corporels de l'autre comme il ferait des siens propres; et il se comporte de la même façon, autant que faire se peut, par rapport à la paix, à la tranquillité intérieure de son conjoint. Dans cette parfaite communion réciproque, chacun ne vit plus pour lui-même, mais pour l'autre, et tous deux trouvent en cela même le plus parfait bonheur.

Tels sont les biens du mariage, tel est l'heureux lot de ceux qui vivent dans la pureté de l'amour le lien qui les unit" (40).

C'est bien là le souhait d'Héloïse, tellement sûre de la force de la relation qui existe entre elle et son mari:

"Tu sais quel lien nous attache et t'oblige, et que le sacrement nuptial t'unit à moi d'une manière d'autant plus étroite que je t'ai toujours à la face du monde, aimé d'un amour sans mesure" (41).

Ils auraient donc pu vivre avec "toutes les tendresses" conjugales dont elle regrette la disparition. Devant ces sentiments d'Héloïse la belle assurance d'un Abélard lui dictant sa conduite commence à sonner faux. En somme, examinée sous tous les angles, la situation ne la justifie jamais: la castration après consommation ne change pas le statut conjugal; l'Eglise permet de vivre l'idéal de chasteté aussi bien en couple que dans la séparation imposée par la vie monastique; Abélard se réfugie au monastère pour de mauvaises raisons et enferme Héloïse pour des motifs encore plus mauvais, alors que celle-ci estime, conformément à la pensée la plus orthodoxe, que la vie conjugale est une voie de perfection.

La rupture du lien conjugal semble donc un choix opéré délibérément par

Abélard et non le comportement normal ou prescrit par sa situation.

Mais justement, quelle est de manière précise, sa situation? "Fulbert... accomplit l'horrible vengeance que tout le monde sait" dit Charles de Rémusat (42). "On sait quelle sorte de mutilation on lui infligea" reprend Gonzague Truc (43). Notre impression est plutôt qu'on ne sait rien du tout, mais que l'on fantasme beaucoup.

LES FANTASMES DE LA VIE SEXUELLE.

"... eis videlicet corporis mei partibus amputatis quibus id quod plangebant commiseram" (44).

"Ils m'amputèrent des parties de mon corps avec lesquelles j'avais commis le délit dont ils se plaignaient" (45).

Voilà comment Abélard présente le châtiment que lui firent subir Fulbert et sa famille. Il le confirme un peu plus loin: "le moyen d'accomplir les turpitudes de la chair m'a été retiré" (46). Puis, dans la lettre V, il essaie de convaincre Héloïse du caractère bénéfique de cette mutilation: (elle m'a) "diminué de cette partie de mon corps qui était le siège des désirs voluptueux, la cause première de toute concupiscence", de sorte que "aucune contagion charnelle ne pourrait désormais m'atteindre et me souiller" (47), que "une seule douleur.... me préserva de toute rechute" (48).

C'est ce caractère radical de l'arrêt de la sexualité qui va être constamment retenu. Pour Foulques, prieur de Deuil, qui écrit une lettre de consolation à Abélard, son ami a de la chance parce que ses méditations ne seront plus interrompues par les émotions charnelles, parce qu'il pourra fréquenter les femmes les plus coquettes, les jeunes filles à la beauté la plus éclatante, sans aucun problème, alors qu'elles enflamment habituellement même les vieillards insensibles; parce que les maris n'auront plus peur de lui (49). Pour Roscelin, l'occasion est trop belle d'humilier l'orgueilleux philosophe:

"Quo nomine te censeam, reperire non valeo (...) Sublata igitur parte, quae hominem facit, non Petrus, sed imperfectus Petrus appellandus es" (50).

Quittons les contemporains du drame pour l'époque classique. Pierre Bayle dans son article sur Foulques n'hésite pas à écrire:

"Les parents de cette fille pour se mieux venger allèrent jusques à la racine du mal, et l'arrachèrent de telle sorte qu'ils ôtèrent au coupable le pouvoir de

la rechute" (51).

Puis, parlant d'Héloïse, il la présente comme n'ayant pas renoncé "au bien dont on priva son mari". D'ailleurs "si elle n'a point dit qu'elle aurait exposé sa vie pour sauver le sexe de son mari, et que ses cris auraient pu être capables de préserver de la main de l'assassin ce précieux joyau, cet inestimable bijou, elle a dû le dire". Il n'est pas étonnant alors que dans l'article sur Héloïse la vengeance des hommes de Fulbert devienne: "ils le surprirent endormi et lui coupèrent le membre viril".

Au XXème siècle la présentation de l'événement est la même. Gonzague Truc imagine que "les agresseurs laissaient là cette chair palpitante et prenaient la fuite" (52) et qu'Abélard "applaudissait à cette mutilation qui l'avait frappé dans l'organe même de son péché, le lui rendait désormais impossible" (53). Pour Etienne Gilson, la preuve qu'Héloïse ne pense qu'au bonheur de son époux c'est que "ces voluptés lui sont à jamais interdites et que pourtant elle aime toujours autant Abélard" (54); mais ses reproches à son mari sont naïfs "car après la mutilation d'Abélard les deux situations n'étaient plus aisément comparables, la sensibilité d'Héloïse disposant encore de secours dont celle d'Abélard était désormais privée" (55). Il suffit qu'Abélard se mue en "défenseur passionné de la continence monastique" et notre auteur "admire... qu'(il) ait pu si complètement oublier combien elle lui était devenue facile et tirer autant de gloire d'une perfection qui lui coûtait désormais si peu" (56).

Michèle Sarde est tout aussi catégorique:

"Avec son organe, le désir a disparu... Face à son amante torturée de désirs et de privations, Abélard n'a plus de corps... Une fois tranché cet organe charnel par lequel le désir physique s'exprime directement..." (57).

L'impression donnée par toutes ces citations, au-delà d'une recherche évidente d'un effet pathétique, serait qu'on a coupé à Abélard aussi bien les testicules que la verge, et qu'il ne lui reste plus rien ni pour désirer ni pour satisfaire son désir. La mutilation est totale, et ses répercussions physiologiques et psychologiques sont brutales et définitives. Une remarque préliminaire pourrait déjà nous rendre méfiants devant ce consensus: l'amputation d'un bras ou d'une jambe ne l'élimine pas *ipso facto* de notre schéma corporel, et notre esprit garde encore longtemps l'image de ce "membre fantôme". Combien plus difficile doit être l'élimination mentale d'un organe qui a imprégné hormonalement notre corps au point de lui donner son apparence sexuée!

Mais il s'agit de bien plus que cela. Abélard a été châtré; il a été rendu eunuque: "factus eunuchus" (58). Et une castration consiste en l'ablation des testicules

(59): il n'est pas question d'amputation de la verge. Ceci est clair pour Abélard lui-même quand il précise le châtement subi par ses mutilateurs, et personne ne suppose qu'ils aient été condamnés à une peine inférieure à celle qu'ils ont infligée (60)! Or "oculis et genitalibus privati sunt" et la parties génitales, les génitoires, sont pour tous les auteurs les testicules, un point c'est tout, et Du Cange commente le terme latin par "testiculi, scrotum" (61). Ce châtement est d'ailleurs celui qui est prévu pour les adultères: on leur lie la bourse au-dessus des testicules, puis on tranche.

Déjà la traduction du XIIIème siècle par Jean de Meun donne "les yeuls et les...", points de suspension qui ne peuvent aucunement s'interpréter par "et la verge" (62). Et le même auteur dans sa continuation du Roman de la Rose parle sans périphrase:

*"Fu la coille a Pierre tolue
A Paris en son lit de nuis"* (63).

Par ailleurs, pendant qu'il attend sa guérison, Abélard va se rappeler les passages de la Bible qui se rapportent à son cas, c'est-à-dire aux eunuques:

"... tanta sit apud Deum eunuchorum abominatio, ut homines amputatis vel attristis testiculis eunichizati intrare ecclesiam... prohibeantur" (64).

"Les testicules coupés ou écrasés". Et Jean de Meun traduit "eunuchi" par "escoillez" dans ce passage aussi bien que plus loin, lorsque Abélard évoque ses visites à Héloïse (65).

Laissons donc à Abélard sa verge. Mais avec elle il faut lui laisser aussi sa sensualité, car de tout temps on a su que les eunuques ont la possibilité d'une vie sexuelle.

La Bible avait déjà noté l'existence du désir chez eux:

*"Tel l'eunuque qui voudrait déflorer une jeune fille...
Il est comme un eunuque qui étreint une vierge et soupire"* (66).

Quant à l'exemple d'Origène dont se targue Abélard ("lui-même s'escoilla") et que reprendront Charles de Rémusat, Etienne Gilson et Maurice de Gandillac (67), c'est un mauvais exemple parce que celui-ci finit par reconnaître "son erreur, en décrivant les incommodités et l'inutilité d'un remède qui porte le désordre dans le corps sans procurer à l'âme ni le repos ni la tranquillité" (68). Saint Jean Chrysotome déclare même que par ce moyen "la concupiscence, loin de s'apaiser, devient plus exigeante", et saint Epiphane que "c'est s'exposer à des passions plus violentes encore et non moins désordonnées" provoquées par la convoitise charnelle (69).

Et ce n'est pas seulement le désir qui est concerné mais bien la possibilité d'accomplir l'union physique. Il faut en effet distinguer la castration opérée sur un enfant et celle qui affecte un adulte. Mais là, seul le langage scientifique peut éliminer les ambiguïtés. Et nous devons l'affronter sans la ressource dont pouvait disposer l'honnête homme d'autrefois à qui la langue latine servait opportunément de filtre: "cum me puduerit de obscoenis gallice dicere, satius visum est latino sermone uti" annonçaient ils alors (70)... La médecine nous dit donc qu'avant la puberté la disparition des testicules, sources d'hormones mâles, rend impossible l'évolution sexuelle vers la maturité: l'apparence physique, la voix (la fameuse voix des castrats italiens), la vie génitale restent enfantines. Mais après la puberté l'organisme est formé, les érections sont possibles et même l'éjaculation d'un liquide, normalement complémentaire du liquide testiculaire formé des spermatozoïdes, et provenant de la prostate et des glandes annexes. Même si le mécanisme de cette possibilité d'activité sexuelle est controversé, les uns attribuant un rôle de substitution dans la production d'hormones mâles aux surrénales, les autres le leur refusant, en estimant qu'une fois rendu mature et fonctionnel par l'action hormonale des testicules avant leur perte le système nerveux acquiert une autonomie largement suffisante (71), de toute façon, donc, le fait est là, évident. La Grande Encyclopédie précise:

"... les eunuques (auxquels) on enlevait les testicules, mais la verge restante, pouvait encore entrer en érection, ce qui les faisait rechercher, eu égard aux conséquences peu compromettantes de ces relations" (72).

Ce qui permettait à Juvénal d'ironiser:

"Il en est que ravissent les eunuques sans vigueur, et leurs baisers qui ne piquent pas: avec eux, point de barbe à redouter, point d'avortement à préparer. Et la volupté n'y perd rien, car elles ne les livrent au médecin qu'en pleine effervescence de jeunesse, quand leurs organes bien ombragés sont au point voulu de maturité... Quant aux enfants des trafiquants d'esclaves, c'est d'une impuissance authentique et lamentable qu'ils souffrent..." (73).

Les femmes romaines qui prenaient des eunuques pour amants étaient aussi la cible de Martial:

"Pourquoi ta chère Caelia n'a-t-elle pour la servir que des eunuques?... C'est que Caelia veut être besognée, mais elle ne veut pas d'enfant" (74).

Etudiant la pratique de l'ablation rituelle des testicules, Aline Rousselle conclut que "les anciens... devaient connaître la distinction entre la fécondation liée au canal déférent et aux testicules, et l'activité sexuelle avec éjaculation, qui en est indépendante... C'est donc bien sciemment et scientifiquement que des hommes renoncent

à leur fécondité au III^{ème} siècle de l'ère chrétienne par l'ablation rituelle des testicules. Ce n'est pas au désir ni à l'activité sexuelle... Le sacrifice de la puissance fécondante de l'homme doit être volontaire. Il faut pour cela la maturité sexuelle et la conviction mentale: les véritables Galles se sont donc tranché les testicules en pleine conscience adulte, et ils conservent leur puissance sexuelle" (75).

C'est pourquoi un Basile d'Ancyre, au IV^{ème} siècle, conseille aux vierges d'éviter la fréquentation des eunuques:

"De ceux en effet qui, après avoir atteint la virilité et l'âge où le membre génital est apte à la copulation, on dit qu'ils brûlent d'un désir plus aigu et sans retenue pour l'union sexuelle, et que non seulement ils ont cette ardeur, mais qu'encore ils souillent sans risque à ce qu'ils pensent, les femmes qu'ils rencontrent" (76).

Le pseudo-Basile "reprochait à ces mutilés... encore et surtout, de laisser subsister les passions sensuelles et la concupiscence qui en est la source, d'être d'autant plus incontinents d'esprit et de volonté qu'ils y étaient moins aptes physiologiquement et d'autant plus esclaves de la volupté qu'ils s'y livraient plus impunément et plus ignominieusement" (77). Même Pierre Bayle, si catégorique sur l'impossibilité d'une vie sexuelle pour Abélard et Héloïse, remarque en note: "le P. Théophile Raynaud... avoit lu quantité d'exemples de commerce impur entre des femmes et des hommes mutiléz" (78).

C'est d'ailleurs parce qu'ils se sont rendus compte que les eunuques mis à la garde de leurs gynécées étaient peu sûrs que les orientaux en sont arrivés à faire pratiquer une amputation totale, verge comprise. Mais cela ne semble pas remonter au-delà du XV^{ème} siècle d'après le docteur A. Zambaco:

"Il paraît que c'est Amurat III, vainqueur des Perses, qui, ayant su que les spadones complets ou incomplets (c'est-à-dire les eunuques à qui l'on a laissé la totalité ou une partie de la verge) n'avaient pas perdu toute virilité, aurait été le premier sultan à n'employer que des eunuques complets, pour sa parfaite sécurité. Aussi faisait-il raser tout l'appareil génital externe" (79).

Mais amputer de la verge est une opération délicate. D'abord parce que si les vaisseaux des testicules sont fins et que l'hémorragie provenant d'eux peut facilement être arrêtée, il n'en est pas de même des artères de la verge, qui saignent en jet. Ainsi le docteur Ionel Rapaport pourra-t-il opposer deux récits, l'un où l'amputation de la verge entraîne la mort: "Attis s'étant saisi d'un fragment de vase se retira sous un pin et se priva des marques de son sexe... Sa vie s'écoula avec les flots de son sang".

L'autre où, sans plus de précautions, un Galle se châtre: "le jeune homme qui a décidé d'être Galle jette bas ses vêtements, s'avance au milieu de l'assemblée en poussant de grands cris et saisit un couteau... Avec ce coutelas il se châtre brusquement et court par la ville, tenant dans ses mains ce qu'il s'est retranché". Le récit d'une castration dans la secte russe des Skoptzy au XIXème siècle confirme la relative facilité de l'opération:

"Deux adeptes soutiennent le néophyte sous les aisselles, tandis que l'opérateur met un genou par terre devant lui. Il lui fait fléchir et écarter les jambes. Rapidement, une ligature, faite d'une simple cordelette, est jetée sur les racines des bourses et serrée avec force... Une section au rasoir... Généralement le mutilé s'évanouit et l'hémostase se fait d'elle-même, même si la ligature a été imparfaite... S'il y a lieu, la surface cruentée est cautérisée au moyen de perchlorure de fer et d'alun. Un bandage en T maintient le pansement. Parmi les médicaments employés pour arrêter le sang, les principaux sont la glace et le goudron. Les pansements avec onguent, dont on ne connaît pas la composition, durent de quatre à six semaines" (80).

L'autre difficulté pour l'amputation de la verge est que celle-ci sert aussi à la miction. Le récit que donne le docteur Zambaco de la mutilation des enfants destinés à être eunuques dans les harems orientaux est éloquent:

"Après avoir attaché leurs victimes sur une table horizontalement, par les bras, les jambes et le tronc, au moyen de sangles, ils serraient en bloc dans un noeud la verge et le scrotum et retranchaient le tout ras par un instrument bien effilé! Pour empêcher la rétractation des cordons spermatiques dans le ventre et l'hémorragie intra-abdominale presque toujours mortelle, les bons moines (ce sont des moines Coptes d'Egypte qui fabriquent les eunuques orientaux au XIXème siècle) appliquaient une ligature en masse sur le cordon. Après cela on versait sur la plaie de la poix bouillante ou bien on pratiquait une cautérisation au fer rougi au feu!... Après cette sauvage mutilation, les petits malheureux étaient enterrés dans le sable jusqu'à la ceinture. Auparavant on introduisait dans ce qui restait de l'urètre une tige pour en empêcher l'oblitération, et l'on laissait ainsi les moribonds dans cette posture pendant plusieurs jours. Après cela, les survivants étaient déterrés et pansés à l'étope trempée dans l'huile aromatique... La cicatrisation n'était obtenue qu'après deux ou trois mois. A chaque miction les douleurs étaient épouvantables! Tous ces navrants détails m'ont été racontés par des eunuques qui sanglotaient en se remémorant ces souffrances bien qu'éprouvées cinquante ou quarante ans auparavant! (...)

La mortalité des eunuques complets est immense... neuf sur dix succombent.

(...)

A la suite de l'excision pratiquée au ras de la peau, la plupart des eunuques se servent pour uriner d'un tube en argent qu'ils s'introduisent comme une sonde, dans le but de pouvoir s'exonérer debout et sans mouiller leurs effets. Plusieurs d'entre eux souffrent d'une cystite chronique ou bien d'une irritation passagère à fréquentes répétitions" (81).

Il n'y a donc rien de commun en réalité et en gravité entre l'ablation des testicules ou castration et l'amputation de la verge ou émasculatation (82).

Si telle est la réalité sur les eunuques, nous sommes conduits à conclure qu'Abélard pouvait avoir au minimum une vie affective avec Héloïse, et même, normalement, une vie sexuelle.

Et le plus curieux c'est que cette possibilité est évoquée comme la cause d'un de ces malheurs dont il raconte l'histoire!

"Je me mis donc à leur (les religieuses) rendre de plus fréquentes visites, afin de leur procurer ainsi quelque secours. Il s'éleva, bien entendu, à ce sujet, des murmures malveillants, et ce qu'une charité sincère me poussait à faire, l'habitude méchanceté de mes ennemis l'interpréta ignominieusement. J'étais encore dominé, disaient-ils, par la concupiscence de la chair, puisque je ne pouvais pas supporter peu ni prou l'absence de mon ancienne maîtresse" (83).

"On en causa", dit Pierre Bayle, avant de commenter:

"La médisance se déchainoit si furieusement contre ce pauvre homme, qu'encore qu'on sût qu'il n'avoit plus de quoi contenter une femme, on ne laissoit pas de dire qu'un reste de volupté sensuelle le tenoit attaché à son ancienne maîtresse".

Mais bien sûr, logique avec ses a priori, c'est surtout d'Héloïse qu'il se méfie:

"Héloïse aimoit si ardemment Abélard, quoiqu'on le lui eût châtré, que la vertu de cet homme pouvoit courir de grands risques auprès d'elle" (84).

On peut même se demander, devant l'intensité du désir que manifeste Héloïse dans la lettre IV, si le devoir d'Abélard n'était pas de demeurer auprès de son épouse, à une époque où accomplir l'acte conjugal pour répondre à une demande du conjoint commence à apparaître pour les théologiens comme une raison licite de l'accomplir.

Ce motif sera accepté de manière générale au siècle suivant; puis sera

prise en compte la simple manifestation de l'amour conjugal. Aujourd'hui le Dictionnaire de Théologie Catholique peut écrire

"L'homme qui est devenu eunuque après avoir validement contracté mariage peut licitement, au dire de plusieurs auteurs, demander et rendre le devoir conjugal..." (85).

LES FANTASMES DE LA VIE INTELLECTUELLE.

Ainsi la mutilation subie par Abélard lui laissait-elle un large éventail de conduites possibles. Dans ces conditions, la décision d'entrer dans la vie monastique n'a sans doute plus pour nous ce caractère d'évidence qui lui a été trop vite accordé. Mais il reste cependant que c'est bien là le choix d'Abélard et qu'il s'est imposé à lui comme la solution parfaite et pas simplement la meilleure: le philosophe n'exprime aucun doute; il est très prolixe sur les bienfaits dont cette vie le comble et désire avec toutes les ressources de sa conviction en persuader Héloïse. Imprégné des idées religieuses et scientifiques de son temps Abélard ne pouvait trouver que là une voie héroïque vers la perfection. Il a une très haute opinion des ses capacités intellectuelles. Or, toutes les autorités l'attestent, celles-ci sont liées de manière directe à la rétention ou à la diffusion du sperme.

"Selon Pythagore, il (le sperme) est "l'écume de notre meilleur sang". Platon y voit "le doux écoulement de la moelle de l'épine dorsale" et Alcéméon "la plus pure et la plus délicate partie du cerveau". Démocrite pense que la semence est une "substance de tout notre corps". Epicure la qualifie "d'élixir, d'extrait ou d'abrégé de notre âme et de notre corps". Hippocrate croit que le sperme descend du cerveau et se mêle aux humeurs les plus subtiles de l'organisme. Ce sentiment de lassitude physique que ressentent ceux qui viennent de consommer l'union charnelle en est la preuve. Galien est du même avis. "Cette humeur, dit-il, a ses veines et ses nerfs qui la portent de tout le corps aux testicules. En perdant la semence, on perd en même temps l'esprit vital; ainsi, il n'est point étonnant qu'un coït trop fréquent énerve puisqu'il prive le corps de ce qu'il a de plus pur" (86).

"Si le sperme vient du cerveau, il est déjà blanc. En effet, les veines qui conduisent du cerveau aux testicules y amènent du sang déjà blanchi, qui servait à la nutrition du cerveau. C'est l'opinion de l'Anatomia Ricardi Anglici.

On trouve aussi très fréquemment l'opinion du Liber al-Mansuri de Rhazès: aux testicules arrivent des rameaux se détachant des branches du corps; ces rameaux,

en s'entortillant, forment des circonvolutions nombreuses qu'entoure une chair glanduleuse blanche qui convertit le sang qu'elle contient, jusqu'à ce qu'il devienne blanc. De ces rameaux ce sang blanc se rend aux testicules, alors il se change de manière plus intense et plus spéciale et devient à cet endroit sperme parfait.

Galien, qui est à la source de ces affirmations, parlait de "coction" du sang dans des "circuits innombrables comme les vrilles de la vigne". Le sperme est toujours valorisé, c'est la quintessence du liquide nourricier par excellence, le sang. L'idée de la purification par la circulation dans les capillaires sera extrêmement féconde... A la suite d'Avicenne, c'est la doctrine retenue par Albert le Grand, qui fournit une équivalence chiffrée entre sang et sperme: l'affaiblissement de l'organisme par l'émission de sperme, fruit de la quatrième digestion, correspond à celui que produirait une perte de sang égale à quarante fois la quantité de sperme" (87).

Pour Isidore de Séville la semence vient toujours de la moelle: "semen... quod ab spinæ medulla et renes et lumbus suscipiunt" (88). Les circonvolutions des canaux séminifères sont interprétées comme celles d'un alambic, et Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel, résume l'opinion commune:

"Le superflu du bon sang nutritif de tous les membres est amené aux testicules. Quand il a subi une nouvelle digestion dans les testicules et les vaisseaux spermatiques, il forme la matière spermatique" (89).

Ce sera toujours ainsi que s'élabore le sperme pour Vésale.

"Vas vero semen deferens tot anfractibus spirisque super testem obvolvitur, ut citius et copiosus a teste semen assumat, et aliquam forsan elaborationem in ipso semen obtineat".

Et il cherchera à prouver que c'est ni dans les glandes annexes (puisque la castration rend stérile), ni dans les testicules eux-mêmes qu'est produite la semence (puisque la ligature des veines et artères séminales entraîne aussi la stérilité!): ce sont donc les vaisseaux qui amènent d'ailleurs la semence! (90).

D'ailleurs? Du cerveau, de toute évidence. Arnaud de Villeneuve n'innovant en rien est un bon miroir de ce que pensait sur ce point l'époque d'Abélard:

"... per calorem humor eliquatur, qui est in cerebro, per venas attrahitur eliquatus, per eas quæ sunt post aures ducitur ad testiculos... Deducitur semen a cerebro per venas quæ post aures sunt descendentes, et per eas in spinalem medullam, et a medulla in renes, et a renibus ad didimos..."

"Antiqui dixerunt testiculos esse principalia membra... quod a testiculis præstatur virtus toti corpori" (91).

C'est cette conviction plusieurs fois exprimée que la "virtus" part des testicules pour informer l'ensemble du corps qui est à la base des comportements. "La castration réelle oscille entre deux significations", affirme Aline Rousselle: "l'enfance retrouvée qui fait du castré une victime parfaite à Saturne, et l'adulte dont le pneuma pourra être exclusivement psychique, puisque toute déperdition de cette semence vitale disparaît".

Des sectes vont se répandre dans le monde gréco-romain aux premiers siècles de notre ère qui pratiqueront la castration comme moyen de cette spiritualisation de l'être. Pour les adorateurs de Cybèle "l'essentiel paraissait être le renoncement à la transmission du souffle par le sperme, la conservation du souffle vital et sa transformation en souffle psychique. La Mère des dieux a mutilé Attis bien qu'il fût son amant, car là-haut la bienheureuse nature des êtres supérieurs au monde et éternels veut faire monter vers elle la vertu masculine de l'âme". Les connaissances médicales prouvaient que "la section du canal déférent... empêchait le départ du sang le plus pur vers le pénis pour la fécondation". Prouvaient aussi que "le siège du souffle n'est pas l'appareil génital. Par celui-ci le souffle est transmis, en fécondant la femme et en donnant naissance à l'enfant... Mais ce souffle peut se conserver, poursuivre son trajet pour devenir le souffle psychique, celui de l'homme supérieur... C'est dans la physiologie du souffle vital, dans une pneumatologie très physique, que l'on trouve les éléments de compréhension nécessaires pour appréhender l'aspect positif de l'éviration" (92).

C'est ainsi que raisonnent toujours Abélard et son époque. Le philosophe sait bien qu'au plus fort de sa vie amoureuse sa vie intellectuelle était pratiquement nulle, qu'il n'avait plus d'énergie à lui consacrer, que son enseignement lui causait violent ennui et fatigue intolérable, qu'il le négligeait, qu'il se répétait. La castration intervient alors comme l'arrêt brutal de cette immense déperdition d'énergie psychique. Elle apparaît à l'évidence intervention divine, signe de Dieu à sa créature afin qu'elle se ressaisisse, consacre toute sa "virtus" à la vie intellectuelle.

Et dans un tel contexte, l'abandon de la vie conjugale est un élément de bien peu d'importance. Ce qui compte pour Abélard c'est cette possibilité inespérée de grandissement, de dépassement de soi:

"Unde justissime et clementissime licet cum summa tui avunculi proditione ut in multis crescerem, parte illa corporis sum minutus in quam libidinis regnum erat... et ab his me spurcitiis, quibus me totum quasi luto immerseram, tam mente quam corpore circumcideret; et tanto sacris etiam altaribus idoniorum"

efficeret, quanto me nulla hinc amplius carnalium contagio pollutionum revocarent... Me divina gratia mundavit potius quam privavit, quid aliud egit quam ad puritatem munditiae conservandam sordida removit et vitia?" (93).

Comme un arbre bien taillé il pourra maintenant porter des fruits de qualité. Dégagé du poids de la chair, il ne connaîtra plus de limitations dans la vie de l'esprit. La castration devient cause de fécondité, cause de la vraie fécondité:

"Vide ergo quantum sollicitus nostri fuit Dominus, quasi ad magnos aliquos nos reservaret usus, et quasi indignaretur aut doleret illa litteralis scientiae talenta quae utrique nostrum commiserat, ad sui nominis honorem non dispensari" (94).

Dieu lui a confié des trésors de science parce qu'il l'a réservé à quelque grande oeuvre. C'est pourquoi Abélard sera beaucoup plus bouleversé quand ses ennemis chercheront à l'atteindre dans sa paternité intellectuelle en condamnant ses livres au feu que lorsqu'ils l'avaient touché dans sa paternité physique:

"Conferebam cum his que in corpore passus olim fueram quanta nunc sustinerem; et omnium hominum me estimabam miserrimum. Parvam illa ducebam proditionem in comparatione hujus injurie, et longe amplius fame quam corporis detrimentum plangebam" (95).

Et ses moments de désespoir viendront de la stérilité intellectuelle à laquelle le contraint sa charge d'abbé dans un monastère de brigands:

"Considerabam et plangebam quam inutilem et miseram vitam ducerem, et quam infructuose tam mihi quam aliis viverem, et quantum antea clericis profecissem et quod nunc, eis propter monachos dimissis, nec in ipsis nec in monachis aliquem fructum haberem" (96).

Les critiques ont été sensibles à cette passion de la gloire qui se saisit d'Abélard après sa castration. Charles de Rémusat lui fait écrire à Héloïse:

"J'ai réfléchi que la vie religieuse était la seule qui m'ouvrit des chances d'activité, d'honneur et de succès. Je me suis rappelé cet avenir de dignités ecclésiastiques et de gloire spirituelle que votre ambition pour moi rêvait en des jours plus heureux. Cet avenir me reste tout entier si je sais prendre les moyens de le réaliser. (...) Je touche peut-être à l'époque de ma plus grande puissance" (97).

"A partir de ce point, en effet, Abélard ne cessera plus de grandir" remarque aussi Etienne Gilson (98). Le philosophe est persuadé que c'est sa mutilation qui l'amène à bénéficier de la seule vie digne d'un fils de Dieu, celle de l'esprit. Il ne sait comment

manifester sa reconnaissance à ce Dieu-Père qui au lieu de le condamner l'a sauvé de la mort:

"Corpus vulnerat, et animam sanat. Occidere debuerat, et vivificat. Immunditiam resecat, ut mundum relinquat" (99).

Nous pouvons regretter le choix d'Abélard. Un couple marié d'amants passionnés, parents attentifs et intellectuels admirés, aurait été un idéal nouveau et fascinant. Mais Abélard n'a pas voulu explorer cette voie. Il est cependant allé jusqu'au bout dans celle qu'il a choisie, atteignant la perfection et s'attirant ainsi le respect et l'admiration des plus grands parmi ses contemporains. D'après la notice de la Patrologie, "Pierre le Vénérable, mandant sa mort à Héloïse, ne craint pas de le comparer à saint Martin et à saint Germain, deux modèles, dit-il, qu'il égala, l'un par son humilité profonde, l'autre par son extrême pauvreté: in tantum ut nec Germanus abjectior, nec ipse Martinus bene discernenti pauperior appareret. Son âme, ajoute-t-il, ne méditait, sa bouche ne proférait, sa conduite n'annonçait, que de choses divines, savantes et vraiment philosophiques: mens ejus, lingua ejus, opus ejus semper divina, semper philosophica, semper eruditoria meditabatur, docebat, fatebatur" (100).

Bienheureuse castration, donc, que celle qui permet à Abélard de devenir ce qu'il désirait le plus être, à la fois un chrétien exemplaire et le plus grand des philosophes, celui qu'il faut "appeler avec respect le serviteur et le véritable philosophe du Christ" écrit encore Pierre le Vénérable (101), "le seul qui connaisse clairement tout ce qu'il est possible de savoir" conclura son épitaphe (102).

Y. FERROUL
UNIVERSITE LILLE III

*

*

*

NOTES

1 - Publié par J. MONFRIN, Bibliothèque des textes philosophiques, Paris, Vrin, 1978: dans la suite, *Hist. Calam. cf. Patrologie Latine*, t. CLXXVIII.

2 - *Hist. Calam.*, pp. 80-81: "Dans l'accablement d'une telle misère, la honte, je l'avoue, plus qu'une vocation véritable, me poussa vers l'ombre d'un cloître. Héloïse avait déjà, sur mon ordre, et avec une complète abnégation, pris le voile et prononcé les vœux. Nous reçûmes en même temps l'habit religieux", *Abélard et Héloïse, Correspondance*, Texte traduit et présenté par Paul ZUMTHOR, U.G.E., 1979, p. 70. Dans la suite, *Corresp.*

3 - Cité par Charlotte CHARRIER, *Héloïse dans l'Histoire et dans la Légende*, Paris, Champion, 1933, p. 373.

4 - vv. 8799-8800.

5 - Dictionnaire biographique et bibliographique portatif des personnages illustres, célèbres ou fameux, Paris, 1813, art. Abailard.

6 - Paris, Lamirault, art. Abailard.

7 - Paris, Calmann Lévy, 1877, p. 329.

8 - *Peter Abélard*, New-York, Burt Franklin, 1901, reprinted 1972, p. 120. "C'est une pieuse explication d'Abélard lui-même que cette mutilation a conduit indirectement à sa "conversion". Il y a indubitablement beaucoup de vrai dans cette notion d'occasion indirecte pour mieux penser, et d'influence indirecte pour être chaste. Cependant, ayant depuis peu une vision plus vraie de l'unité de la nature humaine et de la place de la sexualité dans la vie de l'individu, nous pouvons voir que la "conversion" est en grande partie un processus direct physique".

9 - *Op. cit.*, p. 134.

10 - *Héloïse et Abélard*, Paris, Vrin, 1938, réédition 1978, p. 87.

11 - *Héloïse et Abélard*, Paris, Albin Michel, 1970, p. 101.

12 - *Regard sur les Françaises, Xème-XXème siècle*, Paris, Stock, 1983; édition de poche Points-Actuels, 1985, p. 142.

13 - Dictionnaire de Théologie Catholique, art. Impuissance, 1431-1432: "Impotentia coeundi datur quotiescumque praesto non sunt organa expedita ad penetrationem vasīs debiti cum emissionē seminis virilis: virga scilicet erectibilis, ex parte viri, cum testiculīs ad elaborandum semen requisitis et canali pervio ad urethrum; et, ex partē feomināe, vagina pervia. Unde, apud virum, impotentiam coeundi inducit absentia virgāe; anaphrodisia, consistens in absentia erectibilitatis ad perficiendam copulam...; aphrodisia, quae est in nimia excitatione venerae ita ut seminis secretio penetrationem praeveniat; proportio virgāe; testiculorum defectus; vasectomia duplex... et quaevis alia infirmitas quae penetrationem vel seminationem intra vas impediāt".

14 - Jean DAUVILLIER, *Le mariage dans le droit classique de l'Eglise (1130-1314)*, Paris,

Sirey, 1933, I, ch. IX, L'impedimentum impotentiae. cf. Pierre LOMBARD, cité par Gabriel LE BRAS, "Le mariage dans la théologie et le droit de l'Eglise du XIème au XIIIème siècle", *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 11, 1968, p. 195 note 38.

15 - Dauvillier, *op. cit.*, p. 474. Les exceptions étant l'existence d'une parenté, d'une affinité ou de la qualité de clerc.

16 - *Ibid.*, I, 9.

17 - *La Vie de saint Alexis*, édition Christopher STOREY, Textes Littéraires Français, Droz-Minard, 1968, vv. 61-75.

18 - Cité par Georges DUBY, *Le Chevalier, la Femme et le Prêtre*, Hachette, 1981, p. 138.

19 - Jean-Louis FLANDRIN, "Un temps pour embrasser, Aux origines de la morale sexuelle occidentale, VIème-XIème siècle", *L'univers Historique*, Seuil, 1983, p. 127. cf. HINCMAR, *Traité du divorce*, cité par G. Duby, *op. cit.*, pp. 55-56.

20 - J. L. Flandrin, *op. cit.*, p. 236. cf. G. Le Bras, article cité, p. 199 note 82.

21 - *Le Mariage vu par les moines au XIIème siècle*, Cerf, 1983, p. 36.

22 - *Ibid.*, pp. 152-153.

23 - *Corresp.*, p. 70.

24 - *Ibid.*, p. 127.

25 - *Ibid.*, p. 131.

26 - *Ibid.*, p. 132.

27 - G. Duby, *op. cit.*, P. 63.

28 - Dom Leclercq, *op. cit.*, pp. 69-70.

29 - G. Duby, *op. cit.*, p. 280. cf. Grégoire de Tours, cité par Pierre BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, art. Héloïse, note Z. cf. Dom Leclercq, *op. cit.*, IV, 3, "Mariages heureux sans consommation", p. 68.

30 - *Corresp.*, pp. 142-143.

31 - *Patrologie Grecque*, LXIII, 600.

32 - *Ibid.*, 600-602.

33 - *PL*, 178, 216, Epistula VI. cf. Maurice de GANDILLAC, "Sur quelques interprétations récentes d'Abélard", *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 4, 1961, p. 300, note 31. Un peu plus tard Innocent III prescrira aux Vaudois cette profession de foi: "Nous croyons et professons que l'homme et aussi la femme peuvent être sauvés".

34 - Cité par Dom Leclercq, *op. cit.*, p. 48.

35 - *Corresp.*, p. 70; *PL*, 178, 369-370.

36 - Article cité, p. 201, note 99 et p. 192, note 12.

37 - *Op. cit.*, que bien sûr C. Charrier ne pouvait connaître.

38 - C. Charrier, *op. cit.*, pp. 134-136.

39 - Rudolf WEIGANG, "Liebe und Ehe bei den Dekretisten des 12. Jahrhunderts", in *Love and Marriage in the Twelfth Century*, Mediaevalia Lovaniensia, I, VIII, 1981, p. 51.

40 - *De Virginitate Beatae Mariae*, PL 176, 860; cité par Dom Leclercq, *op. cit.*, pp. 46-47.

41 - *Corresp.*, p. 126.

42 - *Op. cit.*, p. 479.

43 - *Abélard avec et sans Héloïse*, Fayard, 1956, p. 33.

44 - *Hist. Calam.*, p. 79.

45 - *Corresp.*, p. 68.

46 - *Corresp.*, p. 68; *Hist. Calam.*, p. 102; PL, 178, 175A.

47 - *Corresp.*, p. 185; PL 178, 206D et 207A.

48 - *Corresp.*, p. 196; PL 178, 210D.

49 - PL 178, 371-376.

50 - PL 178, 371A: "De quel nom t'appeler? Je ne suis pas assez fort pour le trouver. Car, ayant perdu la partie qui fait l'homme, tu ne dois plus être appelé Pierre, mais l'incomplet! Pierre!".

51 - *Op. cit.*, art. Foulques.

52 - *Op. cit.*, p. 33.

53 - *Ibid.*, p. 49.

54 - *Op. cit.*, p. 82.

55 - *Ibid.*, p. 83.

56 - *Ibid.*, p. 90.

57 - *Op. cit.*, pp. 143 et 144.

58 - PL 178, 53B.

59 - Plus exactement, l'ablation n'est pas nécessaire, tout moyen entraînant soit une interruption entre les organes générateurs et les centres vasculaires ou nerveux soit l'annulation des testicules comme organes générateurs aboutissant au même résultat: par exemple, la ligature, la torsion, l'écrasement, le bistournage.

60 - PL (178, notice p. 13) et Pierre Bayle (art. Foulques, note L) parlent de "la peine du talion".

61 - Du Cange, *genitalia*: unde vir generat, désigne l'origine de la semence et non le

moyen de la génération. Au singulier, "genitale" peut désigner la verge (cf. Apulée, *Mét.*, 10, 22). Au pluriel, *genitalia* ce sont les testicules. Cf. Columelle, 7, 11, 2: "cutes quae interuenit duobus membris genitalibus", "la cloison qui sépare les testicules". Cf. Furetière, génitoires: les testicules ou parties de l'homme qui servent à la génération; testicules: c'est ce qu'on appelle proprement génitoires; eunuques: ceux à qui on a retranché les testicules. Cf. aussi Littré. Le châtement subi par les agresseurs d'Abélard n'est pas inhabituel au XII^{ème} siècle puisque Pierre Bayle (art. Foulques, note L) cite Suger rapportant qu'un traître fut sous Louis VI "condamné à avoir les yeux crevez et les génitoires coupez" (oculorum et genitalium amissione damnatus).

62 - Traduction de la première épître de Pierre Abélard, éditée par Charlotte CHARRIER, Champion, 1934, p. 103.

63 - *Op. cit.*, vv. 8796-8799.

64 - *Hist. Calam.*, p. 80; *PL* 178, 135c. Abélard poursuit par deux citations bibliques; l'une, *Lév.* XXII, 24 ne parle que des testicules ("contritis, vel tonsis, vel sectis, ablatisque testiculis"); l'autre, *Deut.* XXIII, 1, des testicules et de la verge ("eunuchus, atritis vel amputatis testiculis, et absciso veretro"), pour indiquer deux types d'eunuques d'après la traduction de la Bible de Jérusalem: "l'homme aux testicules écrasés ou à la verge coupée".

65 - *Op. cit.*, p. 159. *Corresp.*, p. 105. On peut souligner aussi que Foulques parle seulement de la perte d'une ou des "petite(s) partie(s)" du corps, utilisant un mot ayant le même suffixe de diminutif que testicules, et que ces expressions seraient déplacées pour désigner la perte de la verge: "haec corporis particula quam ... perdidisti" (*PL*, 372D), "particularum ista mutilatio" (*PL*, 373B).

66 - *Ecclésiastique* XX, 4 et XXX, 20.

67 - *Hist. Calam.*, p. 102; Jean de Meun: "lui même s'escoilla", p. 159; Rémusat, *op. cit.*, III, 11, p. 312; Maurice de GANDILLAC et Enid MACLEOD, "Abélard et Héloïse", in *Entretiens sur la Renaissance du 12^{ème} siècle*, Mouton, 1968, p. 353; E. Gilson, *op. cit.*, pp. 90-91.

68 - *Dict. Théol. Cath.*, art. Eunuques, 1250.

69 - *Ibid.*, art. Mutilation, 2576; art. Eunuques, 1518; *I Cor*, VII, 9.

70 - Jean ASTRUC, *Traité des maladies des femmes*, Avignon, 1763, t. II, ch. 12.

71 - Cf. H. BRICAIRE, J. DREYFUS-MOREAU, *Les impuissances sexuelles et leur traitement*, Flammarion, 1964, notamment pp. 15, 17, 39. SARRAMON J. P. et al., *Chirurgie de l'impuissance*, Encyclopédie Médico-Chirurgicale, Paris, Rein, Organes Génito Urinaires, 18395 A 20, 3-1984.

72 - *Op. cit.*, art. eunuque. *Dict. Théol. Cath.*, art. mutilation, 2578.

73 - *Satires*, VI.

74 - *Epigrammes*, VI, 67.

75 - *Porneia*, *Les Chemins de l'Histoire*, P.U.F., 1983, pp. 159-162.

76 - *Ibid.*, p. 159.

77 - *Dict. Théol. Cath.*, art. eunuques, 1519.

78 - Art. Abélard, note R.

79 - Dr. Démétrius A. ZAMBACO PACHA, *Les eunuques d'aujourd'hui et ceux de jadis*, Masson, 1911, p. 91.

80 - Jean JOMAIN, *Amputation de la verge*. Dr. Ionel RAPAPORT, *Les faits de castration rituelle, Essai sur les formes pathologiques de la conscience collective*, Lille, Sautai, 1945, p. 23 et 16.

81 - A. Zambaco, op. cit., pp. 99-102. Les chinois semblent avoir disposé d'une technique moins onéreuse: "On couche le patient sur un lit où des bandes contiennent le ventre et les cuisses. Deux assistants assujettissent les jambes. L'opérateur... coupe d'un coup sec et très ras à la fois les bourses et la verge; il place une cheville de bois dans l'urètre, lave la plaie à l'eau poivrée, y applique des feuilles de papier trempées dans l'eau froide et un bandage par-dessus. Pendant trois jours, on n'y touche point et le patient ne boit ni n'urine. Si, après l'enlèvement du bandage, l'opéré ne peut uriner, il meurt dans d'atroces souffrances. En général la cicatrisation ne se fait que dans trois mois. Néanmoins la mortalité ne dépasserait pas 4 pour 100. La mort est consécutive à l'hémorragie ou à l'infection" (Zambaco, p. 213).

Les Skoptzy qui veulent être parfaits ne se contentent pas d'une simple castration, mais quelques années après ils la complètent: "L'organe est alors placé sur un billot. On place un couteau dessus et l'on frappe avec le poing. Un clou de plomb ou d'étain est placé dans l'urètre pour assurer ultérieurement la perméabilité du canal, mais il y a des Skoptzy qui ne prennent pas cette précaution... Il est à remarquer que... les accidents mortels sont très rares... Peut-être que ces cas sont dissimulés..." (Rapaport, p. 107).

82 - L'affirmation d'Abélard "nichil pene fere sentirem", "je n'ai presque rien senti" (*Hist. Calam.*, p. 102) va dans le sens de notre argumentation. Quand la médecine contemporaine recense les cas d'impuissance, elle ne retient "comme responsable d'impuissance organique que trois grands groupes de facteurs: les lésions des corps érectiles, les perturbations de la commande nerveuse et les altérations du système vasculaire, ainsi que certaines affectations endocriniennes" et la castration chirurgicale n'est pas évoquée comme pouvant perturber la commande nerveuse. Cf. BOCCON GIBLOD L., "Impuissance sexuelle organique", *Encycl. Méd. Chir.*, Paris, Rein, 11-1978, 18395 A 10. Mais il est vrai que l'état d'esprit joue un grand rôle: les chirurgiens notent que deux sur trois des hommes ayant subi une castration bilatérale sans avoir été renseignés sur le détail de l'opération souffrent par la suite d'impuissance (et un sur trois, pas du tout); et que cette proportion s'inverse si le patient a bien compris en quoi exactement consistait l'opération. La perte de la virilité est bien un fantasme qui fait que la castration était pénalement assimilée à un homicide volontaire (*Grande Encyclopédie*, castration, 776), ce qui n'est pas envisagé pour les autres amputations. De nos jours le culte phallique des psychanalystes confond toujours tout, même quand il s'appuie sur le Porporino de Dominique Fernandez où plusieurs castrats ont une vie sexuelle (Eugénie LEMOINE LUCCIONI, *Partage des femmes*, Points-Seuil, 1976, p. 164). Nous ne pouvons donc que partager l'étonnement d'Aline Rousselle: "Aussi bien dans l'Antiquité que de nos jours, c'est une sorte de refus de la réalité qui fait omettre ou oublier les facultés sexuelles des hommes privés de testicules", op. cit., p. 159, note 54, et p. 162, note 59. Et l'aveuglement persiste, puisque des juges américains ont donné le choix entre la prison et la castration à des condamnés pour viol (*Le Monde*, 8 décembre 1983) alors que, par exemple, le Dict. Théol. Cath. notait déjà: "Pratiquée sur des criminels nécessairement adultes, la castration ne ferait qu'exciter leur désir coupable et les précipiter vers de nouveaux attentats", art. Mutilation, 2577.

83 - *Hist. Calam.*, p. 101, *Corresp.*, p. 104.

84 - Op. cit., art. Abélard, note R.

85 - Art. Mutilation, 2579.

86 - Pierre DARMON, *Le mythe de la procréation à l'âge baroque*, Points-Histoire, Seuil, 1977, 1981, p. 12.

87 - Claude THOMASSET, "La représentation de la sexualité et de la génération dans la pensée scientifique médiévale", in *Love and Marriage in the twelfth Century*, op.cit., p. 8.

88 - *Etymologies*, XI, 104.

89 - *Chirurgie*, traduction E. Nicaise, Paris, 1893, *Anatomie*, ch. IX.

90 - Andreas VESALI Bruxellensis, invictissimi CAROLI V. Imperatoris medici, *De Humani corporis fabrica libri septem*, Basilae per Joannem Oporinum, 1555, V, 13, p. 452.

91 - ARNALDI VILLANOVANI, *De Coitu*, cap. I, pp. 307-308.

92 - *Op. cit.*, p. 157, 158-159, 164. Mais on craint aussi l'excès inverse, celui du stockage excessif de semence car alors elle se corrompt et agit sur le cerveau, entraînant la 'Mélancholie'. Le remède est évidemment la saignée. Cf. Jacques FERRAND AGENOIS, Docteur en la Faculté de Médecine, *De la Maladie d'Amour ou Mélancholie érotique, Discours curieux qui enseigne à cognoistre l'essence, les causes, les signes & les remèdes de ce mal fantastique*, Paris, 1623: "veu que la semence n'est qu'un sang blanchy par la chaleur naturelle, & un excrement de la troisième digestion qui irrite par sa quantité, ou qualité, la nature à l'expeller hors du corps: autrement il se corrompt dans ses réservoirs, & de là il jette, et darde par l'épine du dos & autres conduits occultes mille vapeurs au cerveau, qui troublent ses facultez et vertus principales: il sera fort utile de tirer hors du corps la qualité superflue du sang, par la seigneurie de la veine basilique du bras droit".

93 - PL 178, 206D et 207A: "Diminué de cette partie de mon corps qui était le siège des désirs voluptueux, la cause première de toute concupiscence, je pus croître de toutes autres manières... Tiré des saletés où je me plongeais comme dans la fange, j'ai été circoncis de corps et d'esprit. Je devins d'autant plus apte au service des autels qu'aucune contagion charnelle ne pouvait désormais m'atteindre et me souiller... La grâce divine m'a purifié, plutôt qu'elle ne me mutila,... A-t-elle fait autre chose qu'écarter de moi l'impureté du vice, afin de préserver mon innocence spirituelle?", *Corresp.*, pp. 185-186.

94 - PL 178, 208A: "Songe à quel point Dieu a pris soin de nous: il semble nous avoir réservés pour quelque grande oeuvre, et s'être douloureusement indigné de voir les trésors de science, qu'il nous avait confiés à l'un et à l'autre, autrement exploités qu'à l'honneur de son nom", *Corresp.*, pp. 188-189.

95 - *Hist. Calam.*, p. 89: "Je comparais le supplice corporel qui m'avait été infligé naguère aux épreuves qui m'étaient maintenant imposées. Je me jugeais le plus misérable des hommes. L'attentat commis par Fulbert me semblait peu de choses par rapport à cette nouvelle injustice, et je déplorais davantage la flétrissure de mon nom que celle de mon corps", *Corresp.*, p. 84.

96 - *Hist. Calam.*, p. 99: "Je considérais avec douleur la vie misérable et inutile qu'il me fallait mener, stérile à moi-même et aux autres. Mon existence parmi les étudiants était naguère si féconde! Mais j'avais abandonné mes disciples pour ces moines, et ne portais plus aucun fruit ni chez les uns ni chez les autres!", *Corresp.*, p. 101.

97 - *Op. cit.*, pp. 329-330.

98 - *Op. cit.*, p. 91.

99 - *PL* 178, 210B: "Il blesse le corps et guérit l'âme. Il aurait dû donner la mort, il vivifie. Il coupe les chairs atteintes et rend la santé à l'organisme", *Corresp.*, p. 196.

100 - *PL* 178, notice p. 19.

101 - Cité par C. Charrier, Héloïse, *op. cit.*, p. 295.

102 - *PL* 178, notice p. 19, "Est satis in tumultu, Petrus hic jacet Abaelardus, / Cui soli patuit scibile quidquid erat".